

regards

sur Marcilly-en-Villette

N° 18
AVRIL 2015

ÉDITO

SOMMAIRE

LE MOT DU MAIRE	1
PETITES NOUVELLES	2
CONSEIL MUNICIPAL	4
TRAVAUX	5
BUDGET	6
JEUNESSE	8
URBANISME	9
BILAN	10
PORTRAIT	11



Marcilly-en-Villette

Regards sur Marcilly-en-Villette
62, place de l'Église
45240 Marcilly-en-Villette
Tél.: 02 38 76 10 19 - Fax: 02 38 76 17 52
E-Mail: marcillyenvillette@wanadoo.fr
www.marcilly-en-villette.fr
Directeur de la Publication: H. Nieuviarts
Rédactrice en chef: J. Bachmann
Rédaction: Commission Communication
Conception & Création: www.enola-creation.fr
Crédits photos: mairie de Marcilly-en-Villette
Dépôt légal: avril 2015



Agir sous la contrainte...

Depuis plusieurs mois, le gouvernement multiplie les annonces en matière de réduction des dotations et de mise en place de charges nouvelles pour les collectivités locales. À cet égard, la mise en place des nouveaux rythmes scolaires, l'obligation pour les communes ou les intercommunalités de prendre en charge dès juillet 2015, sans aucune compensation de l'État, la gestion des autorisations en matière d'urbanisme, jusqu'ici assurée par ses services, sont quelques exemples de charges qu'il nous est obligatoire d'assumer. Parallèlement à ces charges, une réduction drastique des dotations est mise en place. La commune de Marcilly en Villette devrait subir une réduction de sa dotation générale de fonctionnement de plus de 30 % d'ici 2017 soit plus de 100 000 €. Le fonds de péréquation intercommunale induira une autre réduction de nos moyens.

Cette baisse des ressources de la commune nous imposera un effort d'ampleur inédite pour combler ces pertes de moyens. Il nous faudra rationaliser nos dépenses et reconsidérer nos projets pour maintenir notre équilibre budgétaire. D'ores et déjà 2015 nous obligera à réduire nos investissements. Les charges générales de fonctionnement, pourtant déjà contraintes, devront être reconsidérées. Ces mesures seront néanmoins insuffisantes. C'est pourquoi le budget de l'exercice 2015 prendra en compte une augmentation des taux de la fiscalité inchangés depuis 2009. Le taux de la taxe d'habitation sera portée à 14.44 % (14 % en 2014), celui de la taxe sur le foncier bâti à 16.50 % (16.18 % en 2014).

Si nous n'entendons pas contester la nécessité d'un nouvel équilibre budgétaire de notre pays, il n'en demeure pas moins que la brutalité des décisions gouvernementales sur une période réduite (2015-2017) ne peut qu'être préjudiciable au fonctionnement de nos communes et surtout de leurs investissements. C'est pourquoi l'Association des Maires de France sollicite un étalement de la réduction des dotations. Nous ne pouvons qu'y souscrire... =

Hervé Nieuviarts

Maire de Marcilly-en-Villette

Vice-Président de la Communauté de Communes

Marcilly-en-villette.fr

L'année 2014 aura été un bon cru pour notre site internet qui a été visité par 13 889 internautes, avec un pic le 24 mars comptabilisant 118 connexions ! La journée la plus calme a été le 22 juin avec 21 connexions. Les 4 premières villes intéressées sont : Orléans, Tours, Paris et La Ferté Saint-Aubin. Les 4 premiers pays sont : la France, Les États-Unis, le Maroc et le Brésil. ☐



Le savez-vous ?

Face à un incendie chaque seconde compte, c'est pourquoi chaque logement doit être obligatoirement équipé d'au moins un détecteur de fumée depuis le 8 mars 2015. Très facile à installer, il a une efficacité prouvée car il donne l'alerte et permet un appel plus rapide des secours, avec comme bénéfice une limitation des dommages. ☐

Faites le 15

En cas d'urgence médicale, l'équipe du « 15 » vous répond 24h/24, 7 jours/7, vous conseille selon votre état de santé et vous dirige vers la prise en charge adaptée. Ayez le réflexe de faire le 15. ☐

Le nœud au mouchoir

Pour toutes les dates concernant le calendrier des fêtes, consultez l'agenda de la commune (exemplaires disponibles en mairie) ou la rubrique agenda du site internet de la commune www.marcilly-en-villette.fr

> **Balayage des trottoirs en 2015 :** lundi 1^{er} juin, lundi 27 juillet, lundi 28 septembre, lundi 30 novembre

> **Déchets verts :** jeudi 12 novembre 2015

> **Encombrants :** mercredi 22 juillet 2015, exclusivement sur appel téléphonique auprès du SMICTOM (02 54 88 58 28) 48h avant la date de collecte. Sont ramassés ferrailles, literies et gros appareils.

> **Horaires tolérés pour les activités bruyantes** telles que tondeuses, taille-haies, karcher, tronçonneuses en semaine : 8h - 12h/14h - 19h samedi : 9h - 12h / 15h - 19h dimanche et jours fériés : 10h - 12h

Un autre recensement

Tous les jeunes citoyens français, filles et garçons, doivent se faire recenser dans les trois mois suivant leur 16^e anniversaire, pour être convoqués à la Journée Défense et Citoyenneté à partir de 17 ans. Jusqu'à 18 ans, l'attestation de recensement est indispensable pour s'inscrire à tout examen placé sous le contrôle de l'autorité publique (BEP, CAP, baccalauréat, conduite accompagnée...). Entre 18 et 25 ans c'est le certificat de participation à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC) qui est exigé pour s'inscrire à tout examen ou concours y compris le permis de conduire. L'inscription se fait à la mairie. ☐



Plus d'infos : <http://www.defense.gouv.fr/jdc/parcours-citoyennete/recensement>

NOUVEAU NOM

Notre communauté de communes du Canton de la Ferté Saint-Aubin change de nom pour devenir la "Communauté de Communes des Portes de Sologne". ☐



Marianne du civisme

Notre commune a été mise à l'honneur pour la bonne participation de ses électeurs aux élections municipales de 2014. Notre maire, Hervé Nieuviarts a reçu la Marianne d'argent du Civisme pour les communes comprises entre 1001 et 3500 électeurs inscrits. ▣

2090

C'est le chiffre de la population totale de Marcilly-en-Villette au 1er janvier 2015. Pour mémoire, la population totale est l'addition de la population municipale (vivant dans la commune) et de la population comptée à part (vivant temporairement à l'extérieur de la commune, étudiants par exemple). Pour mémoire la population de notre commune est recensée tous les 5 ans, le dernier recensement ayant été réalisé cette année entre le 15 janvier et le 14 février. ▣

INTERDICTION

La pratique du brûlage des végétaux à l'air libre est toxique pour l'homme et néfaste pour l'environnement. Ne pas brûler ses déchets verts permet d'améliorer la qualité de l'air et préserve donc notre santé. Nous sommes tous concernés.

Largement pratiquée **cette activité est pourtant interdite depuis plusieurs années par le règlement sanitaire départemental** car cette combustion dégage de nombreuses substances polluantes.

Des solutions alternatives adaptées existent, plus respectueuses de l'environnement, elles privilégient la valorisation des déchets verts plutôt que leur brûlage.

Sont concernés : les tontes de pelouse, la taille des haies, les feuilles mortes, les résidus d'élagage.

A Marcilly-en-Villette, vous pouvez déposer vos déchets verts à la déchèterie. ▣

INFO Gendarmerie

Dans le cadre de la **lutte contre les cambriolages** le groupement de gendarmerie de l'Hérault en partenariat avec l'école supérieure d'informatique EPITECH a développé une application smartphone intitulée « Stop Cambriolages ». L'utilisation de cette application a été étendue au groupement du Loiret. Proposée gratuitement, elle répond à deux objectifs :

- **Inform**, avec des conseils de prévention pour se prémunir contre les cambriolages, des conseils aux victimes, des conseils pour partir en vacances tranquilles et le moyen de géolocaliser la gendarmerie la plus proche.
- **Alert** avec des messages de prévention liés à l'actualité, avec la possibilité de paramétrer son département d'appartenance et ainsi recevoir des notifications en temps réel sur un risque potentiel et précis.

En pratique

Rendez-vous sur l'Apple store pour la marque Apple ou Play store pour les autres marques. Téléchargez l'application « stop cambriolages ».

Ensuite il suffit de se rendre à la page de personnalisation, d'inscrire le numéro de département « 45-Loiret » et de cocher « j'accepte de recevoir les notifications ». ▣



État civil

NAISSANCES

- ▣ 27 décembre 2014 > Célia DUMAIS
- ▣ 13 février 2015 > Irène MARRANE
- ▣ 19 février 2015 > James PERCHE
- ▣ 1^{er} mars 2015 > Adèle VATZ

DÉCÈS

- ▣ 9 décembre 2014 > Marie-Amélie LEVET, épouse DESCHAMPS
- ▣ 12 février 2015 > Robert DURET
- ▣ 13 février 2015 > Suzanne HÉRAULT, épouse GALINANT
- ▣ 19 février 2015 > Pierre GAUJARD
- ▣ 23 février 2015 > Xavier DESCHAMPS
- ▣ 24 février 2015 > Gaston BRUNET

MARIAGES

- ▣ 14 mars 2015 > Anne-Sophie CABIROU et Olivier MOINDREAU

Séance du 19 novembre 2014

Réforme des rythmes scolaires : Projet Educatif Territorial (PEDT)

Monsieur Le Maire rappelle que les rythmes scolaires ont été mis en œuvre à la rentrée de septembre 2014 dans les 2 établissements scolaires de la commune. La commune est tenue de réaliser un projet éducatif territorial. Le document ainsi élaboré et approuvé par les comités de pilotage instauré dans chacune des 2 écoles permet de garantir la continuité éducative entre les projets des écoles et les activités proposées.

Biennale de Sologne

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune pourrait prendre part à la Biennale de Sologne pour l'année 2015. Cette manifestation promeut l'art contemporain en paysage, au sein de communes situées sur les départements du Loiret, Loir et Cher et Cher par l'implantation d'œuvres d'art. L'opération se déroulera de juillet à septembre 2015.

Convention avec GrDF : compteur communicant gaz

Monsieur le Maire donne connaissance d'une convention proposée par GrDF, relative à l'hébergement des installations nécessaires à la mise en place de compteurs communicants gaz. GrDF prendra en charge l'intégralité des travaux d'aménagement des bâtiments concernés et indemniserà la commune pour l'hébergement par une redevance annuelle de cinquante euros par site équipé.

LogemLoiret – Vente de logements locatifs rue Claude Morgan

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de LogemLoiret relatif à un programme de vente de logements, à savoir 6 logements sis rue Claude Morgan. Ces logements sont proposés prioritairement aux occupants locataires actuels de LogemLoiret.

PPRI - plan de prévention des risques d'inondation

Monsieur le Maire rend compte des échanges qu'il a eus avec le commissaire enquêteur, à savoir que la zone d'expansion de crue située sur le territoire de la commune présentant un aléa faible et qu'aucune habitation n'existant sur cette zone, il jugeait inapproprié le fait de soumettre la commune à une stricte application du règlement du PPRI. Il sollicitait en conséquence la sortie de la commune du PPRI.

Séance du 12 décembre 2014

Tarifs du service des Eaux et Assainissement

Le Conseil Municipal fixe à 2 % l'augmentation des tarifs du service de l'eau (fourniture et compteurs) et de l'assainissement pour la commune à dater du 1^{er} janvier 2015 soit 0,96 € le m³ pour la fourniture de l'eau et 0,89 € le m³ pour l'assainissement.

Eclairage public

Dans le cadre du marché à bon de commandes de 4 ans pour la mise aux normes de l'éclairage public, le Conseil Municipal attribue le marché à l'entreprise Citéos pour un montant de 73 785,72 € TTC.

Indemnités des élus 2015 :

Le Conseil Municipal reconduit les indemnités, à savoir : maire : 755 € brut/mensuel – adjoints et conseillers délégués : 554 € brut/mensuel – conseillers municipaux : 12,50 € brut/mensuel

DETR 2015

Dans le cadre du financement possible des travaux d'amélioration des bâtiments scolaires, le Conseil Municipal sollicite une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux pour l'année 2015 en vue de procéder à la rénovation des huisseries extérieures.

Convention avec le Centre Départemental de Gestion : établissement du document unique

Le Conseil Municipal accepte de signer une convention pour la mise à disposition d'un agent chargé de la fonction d'inspection dans le domaine de la santé en vue d'améliorer la sécurité du travail et la prévention des risques professionnels.

Logement communal rue des Relais :

Le Conseil Municipal approuve la révision du loyer pour le logement communal, rue des Relais, selon l'indice des loyers à compter du 1^{er} décembre.

Séance du 20 février 2015

Avenant au marché de location de cars avec chauffeurs passé en groupement de commande

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer l'avenant n° 1, relatif aux modifications apportées au bordereau des prix compte tenu des difficultés de mise en œuvre des tarifs portés au marché initial impliquant la facturation de coûts disproportionnés. Cet avenant permettra d'optimiser au mieux les trajets proposés et les prix pratiqués par le prestataire.

Communauté de Communes : modification des statuts

Le Conseil Municipal, approuve la modification du nom de la Communauté de Communes en retenant la dénomination suivante : « Communauté de Communes des Portes de Sologne » (17 voix pour et 2 abstentions).

Accessibilité des bâtiments communaux recevant du public

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a missionné le bureau Veritas en vue de procéder à un audit concernant la mise en conformité des accès pour les personnes à mobilité réduite.

Mandat donné au Centre Départemental de Gestion pour le lancement de la procédure de mise en concurrence en vue de la conclusion d'un contrat d'assurance statutaire

Le Centre de Gestion propose aux collectivités de lancer une procédure de mise en concurrence en vue de la conclusion d'un contrat d'assurance statutaire. Le conseil accepte de participer à cette opération.

Vérifications périodiques des équipements sportifs avec essais

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de retenir la Société Dekra – ZAC du Moulin, 803 boulevard Duhamel du Monceau, 45160 Olivet, en vue d'assurer une vérification périodique régulière des installations sportives concernant les équipements du basket et les buts de foot.

Centre de loisirs-Juillet 2015

Le Centre de Loisirs de juillet 2015 se déroulera du lundi 6 juillet au vendredi 31 juillet 2015 avec le concours de Cigales et Grillons. Le centre accueillera les enfants de 3 ans à 12 ans inclus. Le tarif à la journée est de 21 €, hors quotient.

Animations pour les 9-15 ans en juillet 2015

Des animations seront proposées pour les 9-15 ans, pour les semaines du 6 au 10 juillet et du 20 au 24 juillet, à raison de 5 demi-journées, avec une participation de 30 €/activité sous réserve d'un minimum de 10 enfants. Les activités retenues seront assurées dans le cadre du Golf et du Centre Equestre de Marcilly.

Demandes de subventions : Conseil Général FACC

Le Conseil Municipal sollicite les subventions auprès du Conseil Général au titre du FACC, d'une part pour l'organisation d'un concert de l'ensemble orchestral « Confluence » le samedi 31 mai 2015 à l'église Saint Etienne et d'autre part pour la représentation de la Compagnie Clin d'œil, le samedi 21 novembre 2015 à la Salle Chantaloup.

Garantie d'emprunt Logem Loiret

Le Conseil municipal accorde sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement des prêts d'un montant total de 125 000 € souscrit par LogemLoiret auprès de la Caisse des dépôts et consignations, soit 62 500 € pour la construction des logements locatifs programmée sur la réserve foncière de La Chaise.

Présence Postale

Monsieur le Maire rend compte aux membres du Conseil Municipal des entretiens qu'il a eus à la demande de La Poste en ce qui concerne les modalités de la présence postale sur la commune.

Il fait part de son regret de constater une dégradation du service actuel assuré compte tenu de fermetures répétées du bureau et invite les membres du conseil à une réflexion eu égard aux propositions formulées par la Poste pour la création d'une agence postale communale ou d'un relais postal.

Séance du 20 mars 2015

Monsieur le Maire a débuté la session par une minute de silence en hommage à Xavier Deschamps qui a occupé le fauteuil de Maire durant 44 ans.

Comptes administratifs et compte de gestion 2014

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité, sous la présidence de M. Michel Pouget, doyen d'âge, le compte administratif de l'exercice 2014 qui se résume ainsi :

- pour le budget général: d'une part pour la section de fonctionnement un résultat excédentaire de 294 290,75 € et d'autre part pour la section d'investissement un résultat déficitaire de 281 056,78 €.
- Pour le budget eau et assainissement: d'une part pour la section de fonctionnement un résultat excédentaire de 33 488,42 € et d'autre part pour la section d'investissement un résultat excédentaire de 114 436,28 €
- pour le budget de La Chaise: pour la section de fonctionnement un résultat excédentaire de + 340 586,20 €

Le compte de gestion du Trésorier en concordance avec ces données est également approuvé.

Vote des taux d'impositions

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal les éléments pris en compte pour l'élaboration du budget de l'exercice 2015 (voir page 6) et propose une augmentation des taux de 2 taxes locales pour l'année 2015 afin de maintenir les conditions d'équilibre du budget de la commune.

Le Conseil Municipal, décide de fixer comme suit les taux d'imposition, (17 voix pour, 2 contre): Taxe d'Habitation: 14,44 % - Foncier Bâti: 16,50 %- Taux inchangé pour le Foncier Non Bâti: 54,27 %.

Subventions

Le montant total des subventions allouées aux associations s'élève à la somme de 43 840 €.

Renouvellement de contrat

Le Conseil Municipal autorise le renouvellement du contrat proposé par Segilog pour la gestion informatique des services administratifs pour la période de 2015 à 2017.

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable

Monsieur le Maire présente à l'assemblée délibérante le rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers. Le Conseil Municipal approuve ce rapport qui relève l'amélioration de la qualité du service (81 %).

Projets artistiques et culturels (PACT)

Le Conseil Municipal approuve la signature d'une convention d'association avec la Mairie de la Ferté Saint-Aubin en vue d'assurer le déroulement d'une représentation théâtrale et d'une résidence d'artiste dans la cadre du programme proposé par la Région au titre du PACT. Cette opération sera subventionnée par la Région.

Recherche médecin

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal l'ensemble des démarches menées à ce jour pour la recherche de médecins appelés à desservir la commune compte tenu de la vacance du cabinet médical depuis le 31 décembre 2013. Les annonces portées sur sites spécialisés sont restées sans suite.

Dans ces conditions, il propose aux membres du conseil la signature d'un contrat avec un cabinet spécialisé dans la recherche de médecins. Le coût de cette prestation est de 9.000€ HT par médecin, payables uniquement au succès de la recherche. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la proposition présentée et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à la réalisation de cette prestation.

La Poste - Création d'un Relais postal

Monsieur le Maire expose les difficultés rencontrées dans le fonctionnement du service de La Poste depuis de nombreux mois sur le territoire de la commune (fermetures répétées du bureau, défaut d'approvisionnement, suppression de la permanence du conseiller financier...).

Il rappelle le contenu des échanges qu'il a eus avec les représentants de La Poste (Délégué aux relations territoriales, délégué au développement régional, directeur du terrain en charge du bureau de Marcilly en Villette) notamment en ce qui concerne la volonté de La Poste de modifier les modalités de l'offre de services. L'alternative proposée serait la mise en place soit d'une agence postale sous la responsabilité de la mairie, soit d'un relais postal avec le concours d'un commerçant de la commune.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à poursuivre les échanges avec La Poste en vue d'assurer la mise en place d'un relais postal.

Ad'AP

Il y a dix ans, le 11 février 2005, la France votait une loi pour la prise en compte des personnes en situation de handicap. Cette loi instaure l'obligation, pour tous les établissements recevant du public, de se mettre en conformité avec la réglementation concernant l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, au plus tard au 31 décembre 2014. L'ordonnance du 25 septembre 2014 est venue apporter une modification afin de donner un délai supplémentaire. Une simple attestation de conformité était exigée au 1^{er} mars 2015 pour les établissements accessibles. Dans le cas contraire, il y a obligation de déposer un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) avant le 17 septembre 2015 qui permet d'effectuer une mise en conformité sur une période de trois ans maximum.

En ce qui concerne les bâtiments communaux un diagnostic d'accessibilité a été établi, la visite de tous les locaux concernés ayant été effectuée par la société VERITAS qui a été mandatée. Au vu de ce diagnostic un Ad'AP est en cours d'élaboration afin de permettre à ces établissements d'être en conformité avec la loi. ☐

Chemins communaux

En ce début de printemps, tous les chemins communaux ont été remis en état par l'équipe de la voirie, ce qui a nécessité l'étalement de 500 tonnes de calcaire et de 100 tonnes de gravillons. ☐

L'Épicerie du Primeur de Sologne

Notre commune a toujours eu à cœur de préserver le commerce local. Preuve en est encore faite, après de longs mois de négociations, avec le rachat de l'épicerie qui va permettre la pérennisation de ce service de proximité indispensable. La nouvelle vitrine a été dévoilée le 17 février 2015, jour de l'ouverture du magasin rénové par Monsieur Joly, notre primeur du samedi matin. C'est désormais lui qui vous accueille tous les jours de la semaine. ☐



Budget général

■ 2014
■ 2015

SECTION DE FONCTIONNEMENT

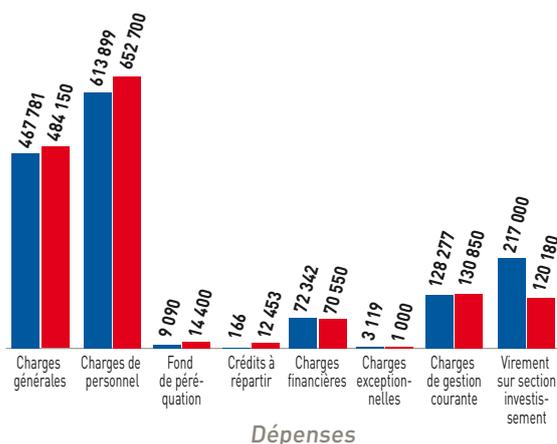
En dépenses sont pris en charge

- La charge en année pleine des TAP. Le coût annuel 2014/2015 est estimé à 47 987 € pour 178 enfants soit une charge brute de 268 €/enfant.
- La prise en compte en année pleine des augmentations statutaires des personnels par suite de la revalorisation indiciaire des grilles.
- Le prélèvement au titre du fonds de péréquation des ressources communales (FPIC) en hausse estimée de 58 %, 14 400 € contre 9 090 € en 2014.

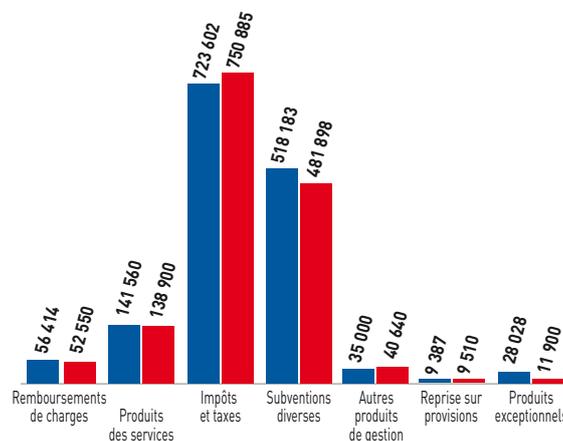
- Une quote-part sur le fonctionnement du service d'urbanisme créée au niveau intercommunal à compter du 1^{er} juillet (dépense antérieurement à charge des services de la Préfecture).
- L'incidence des coûts de transport des scolaires en année pleine vers le complexe aquatique.
- Un virement sur la section d'investissement de 120 180 €.

En recettes sont pris en compte :

- Une baisse de la dotation forfaitaire de fonctionnement estimée à 270 050 € contre 302 277 € en 2014 soit une baisse de 10.66 %
- Une baisse de la dotation nationale de péréquation estimée à 32 000 € contre 38 665 € en 2014 soit une baisse de 17.28 %.
- Une hausse du taux de la taxe d'habitation et de la taxe sur le foncier bâti de 2 %



Dépenses



Recettes

SECTION D'INVESTISSEMENT

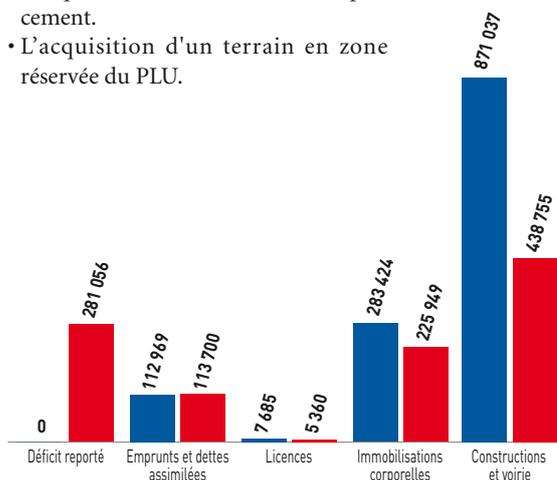
En dépenses sont pris en compte

- Le solde des opérations au titre de la réalisation de l'atelier municipal.
- Les annuités d'emprunt.
- L'acquisition des locaux de l'épicerie.
- L'acquisition d'un véhicule en remplacement.
- L'acquisition d'un terrain en zone réservée du PLU.

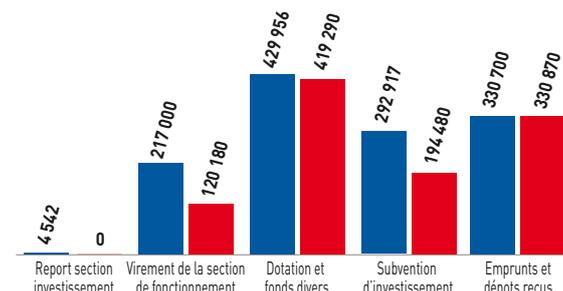
- Les travaux de remise en état de la route de Farges et de la route du Bruel.
- La rénovation des feux tricolores.
- Une rénovation des huisseries de l'école maternelle (sous réserve de subvention).

En recettes sont pris en compte

- L'affectation du résultat de la section de fonctionnement
- La réalisation de l'emprunt contracté pour les travaux de l'atelier municipal et l'acquisition de l'épicerie
- Le virement de la section de fonctionnement de 120 180 €
- Le report de subventions non reçues en 2014 au titre de l'atelier municipal et de la toiture du gymnase



Dépenses



Recettes

Budget de l'eau et de l'assainissement

■ 2014
■ 2015

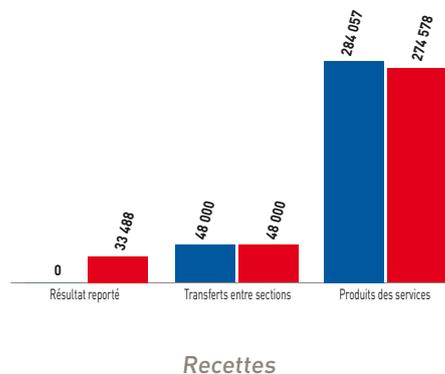
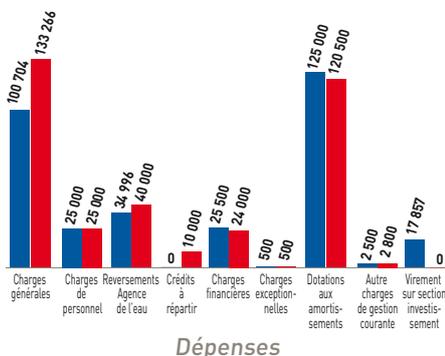
SECTION DE FONCTIONNEMENT

En dépenses sont notamment pris en compte

- Les contrats de maintenance en vigueur pour le fonctionnement de la station d'épuration et de la station de pompage
- Les reversements au bénéfice de l'Agence de l'eau Loire Bretagne
- Les intérêts des emprunts
- Les dotations aux amortissements

En recettes sont pris en compte

- Le produit des services (fourniture de l'eau, redevances au titre de l'Agence de l'eau, locations de compteurs)



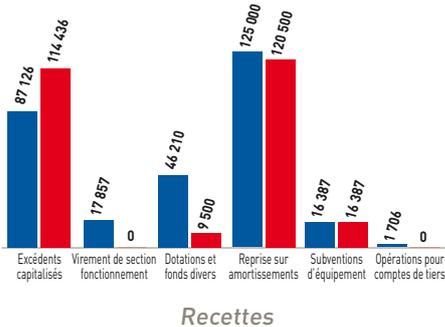
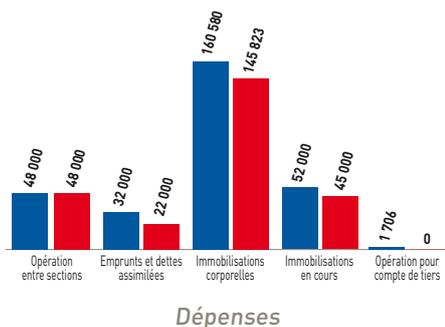
SECTION D'INVESTISSEMENT

En dépenses sont notamment pris en compte

- Les remboursements au titre des emprunts
- Une prévision d'extension du réseau
- Une provision en vue de la rénovation du château d'eau
- L'achat de compteurs d'eau

En recettes sont repris en compte notamment

- La reprise du résultat de 2014
- Une reprise sur amortissement
- Une subvention non reçue de l'Agence de l'eau



Subventions aux associations

43 840 € seront versés à diverses associations dans le cadre de l'exercice 2015. Peuvent être concernées également des associations extérieures à la commune dont les services profitent à certains de nos concitoyens.

Ecole de Musique	13 000 €	Amicale du Bourillon	255 €	U.C.P.S.	200 €
Harmonie	1 000 €	Coopérative scolaire Ecole Elémentaire	2 520 €	Biennale de Sologne	500 €
C.O.S.M.	14 250 €	Coopérative scolaire Ecole Maternelle	2 543 €	Restos du Cœur	250 €
COSM Badminton Actions Educatives	406 €	Noël des enfants	770 €	Secours catholique	100 €
COSM Basket Actions Educatives	406 €	Ciné Marcilly	200 €	Secours populaire	100 €
COSM Football Actions éducatives	406 €	Union du Commerce de Marcilly	470 €	Comité départemental randonnée pédestre	30 €
COSM Gymnastique Actions Educatives	406 €	Association sportive du golf	500 €	Croix Rouge Française	30 €
COSM Judo Actions Educatives	406 €	Association Equestre Marcilly	250 €	La Prévention Routière	76 €
COSM Tennis Actions Educatives	406 €	ID Créations	150 €	Association française myopathie	30 €
U.A.M.Tir	550 €	Association des Tortues du Centre	80 €	Association sclérosés en plaque	30 €
Club des Anciens	305 €	Association Les Marcilly à Marcilly	500 €	Association des paralysés de France	30 €
Amicale Sapeurs-Pompiers	474 €	Choraline	330 €	Association lutte contre la mucoviscidose	50 €
Delegation des sapeurs pompiers du Loiret	200 €	Association Fondation de Sologne	166 €	Association France Alzheimer	50 €
Amicale des Mobilisés	400 €	Art'en ciel	100 €	Comité de lutte contre le cancer	30 €
Amicale des A.F.N.	200 €	Comité de Jumelage La Ferté-St-Aubin	100 €	Association Prader Willy	150 €
Guerluchon	235 €	Ass. Jeunes Sapeurs Pompiers Orléans	200 €	TOTAL	43 840 €

Les temps d'activités périscolaires (TAP)

Les activités périscolaires sont en place depuis la rentrée de septembre et sont encadrées par un Projet Educatif Territorial (PEDT) qui a nécessité de la part des comités de pilotage un an et demi de réflexion. Ce PEDT a été validé par les instances académiques, la caisse d'allocations familiales et le Conseil Municipal. Il est consultable sur le site internet de la commune.

Nous vous avons présenté les grandes lignes de la réforme des rythmes scolaires avec la mise en place d'une demi-journée supplémentaire d'école et des

temps d'activités périscolaires (TAP) dans le numéro 16 du bulletin municipal. Rappelons que toutes les activités sont encadrées par des animateurs ou des professeurs agréés. Cette première année est expérimentale, les comités de pilotage se réunissant à la fin de chaque période pour évaluer les évolutions mises en place.

TAP A l'école maternelle : les « Crocs-jeux »

- lundi et vendredi de 15 h à 16 h 30
- 5 périodes
- 5 groupes
- 5 ateliers-jeux
- une activité différente proposée à chaque période pour chaque groupe
- 4 lieux dans les locaux de la maternelle, 1 lieu dans l'espace polyvalent de loisirs (en cas de mauvais temps)
- 5 animatrices
- présence d'une coordinatrice d'activités

TAP à l'école élémentaire

- mardi et jeudi de 15 h à 16 h 30
- 5 périodes, une activité différente à chaque période



- 3 niveaux: CP/CE1-CE2/CM1-CM2
- les deux premiers niveaux ont les mêmes activités
- 7 groupes de 15 à 16 enfants
- 13 activités
- 10 lieux d'intervention
- de 7 à 9 animateurs par période
- présence d'un agent de liaison

268 € par enfant

C'est la dépense supplémentaire générée pour la première année de mise en place des activités périscolaires. Pour mémoire nous accueillons au total à l'école 184 enfants.

Lors de la séance du 20 mars 2015, le Conseil Municipal a voté la continuité de la gratuité des TAP pour les familles pour la prochaine année scolaire 2015/2016. ▢



Plus d'info

C'est une des évolutions proposées. Pour améliorer la communication vers les familles, il a été mis en place dans le site internet de la commune une rubrique dédiée aux temps d'activités périscolaires avec une page pour la maternelle et une page pour l'élémentaire. Vous y trouvez toutes les informations utiles concernant les TAP ainsi que la possibilité de télécharger les comptes rendus de période. ▢

[www.marcilly-en-villette.fr/VIE QUOTIDIENNE/activités périscolaires](http://www.marcilly-en-villette.fr/VIE_QUOTIDIENNE/activités_périscolaires)

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Depuis le vote de la loi SRU (Solidarité Renouvellement Urbain) par le Parlement le 13 décembre 2000 le plan local d'urbanisme (PLU) remplace le Plan d'occupation des Sols (POS).

Le PLU doit permettre l'émergence d'un projet de territoire partagé prenant en compte à la fois les politiques nationales et territoriales d'aménagement et les spécificités d'un territoire (Art. L.121-1 du code de l'urbanisme). Ce n'est plus uniquement un document d'urbanisme réglementaire, il expose aussi les intentions générales de la commune quant à l'évolution de son territoire pour une période de 10 à 15 ans. Le PLU détermine clairement les conditions d'un aménagement du territoire, respectueux des principes du développement durable (en particulier par une gestion économe de l'espace) et répondant aux besoins de développement local. Il définit les règles indiquant quelles formes doivent prendre les constructions, quelles zones doivent rester naturelles, quelles zones sont réservées pour les constructions futures, etc. Il sert de référence obligatoire à l'instruction des diverses demandes d'occupation ou d'utilisation des sols comme les permis de construire, les déclarations de travaux, les permis de démolir...

Le PLU est consultable en mairie, et vous permet ainsi de prendre en compte ses dispositions avant toute demande d'urbanisme.

EN PRATIQUE

Selon vos projets, vous aurez à effectuer les démarches nécessaires pour une déclaration préalable de travaux ou un dépôt de permis de construire pour toute construction neuve ou toute extension au sein de votre propriété.

■ **Pour les constructions neuves :** elles sont assujetties à l'octroi préalable d'un permis de construire. Toutefois, certaines constructions, ne sont assujetties qu'à une déclaration préalable en raison de leur impact sur l'environnement.

Exemples :

- Les clôtures en façade sont soumises, sur la commune de Marcilly en Villette, à une déclaration préalable.



- La construction d'une piscine de moins de 100 m² est soumise à déclaration préalable. Au-delà, un permis de construire est obligatoire.

■ **Pour les travaux sur existant et les changements de destination,** des règles strictes existent selon le code de l'urbanisme.

Exemples :

- Création d'une emprise au sol ou une surface de plancher supérieure à 40 m² : permis de construire exigé.

- En deçà, les notions d'emprise de sol, de surface de plancher créée ou de surface totale de la construction inter-

Mémo

- Les « petits » travaux nécessitent le plus souvent une déclaration préalable et les travaux plus importants un permis de construire.
- Les documents à fournir à l'administration sont les mêmes.
- Les délais d'instruction (en principe 1 mois pour la déclaration et 2 mois pour le permis) divergent.
- L'appui d'un architecte est obligatoire au-delà de 170 m² de surface créée.
- Les services de la mairie sont à votre disposition pour vous renseigner. ▢

viennent pour déterminer l'obligation d'un permis de construire ou d'une déclaration préalable. ▢

Le Centre Communal d'Action Sociale

L'action sociale à Marcilly-en-Villette s'organise autour de deux grands axes :

- Une mission ciblant les personnes de plus de 70 ans (colis de Noël, goûter avec animation, repas annuel).
- Une mission plus confidentielle d'aide personnalisée comme la constitution de dossiers administratifs, l'attribution d'une aide alimentaire (gestion de la banque alimentaire) ou financière. Chaque cas est étudié de façon anonyme lors des réunions du CCAS selon un rythme dicté par les urgences, les décisions étant prises de façon collégiale.

Le total des aides et subventions versées pour 2014 s'élève à 16 050 €. ▢

Le CCAS en chiffres (2014)

- > **8 réunions** du Conseil d'Administration
- > **9 familles** aidées
- > **3 585 kg** de nourriture distribuées par la Banque Alimentaire
- > **3 SDF** accueillis
- > **1 goûter et 1 repas** organisés pour nos anciens
- > **170 Colis** de Noël distribués

La bibliothèque municipale

Le budget de fonctionnement de la bibliothèque s'élève à 10 111 €. En 2014, des documents et des périodiques ont été acquis pour le somme de 377 €.

16 bénévoles assurent :

- Les permanences de la bibliothèque à tour de rôle le mercredi de 10h à 11h30 et de 17h à 18h30 ainsi que le samedi matin de 10h à 11h30.
- 3 échanges annuels d'ouvrages avec la Médiathèque Départementale du Loiret.
- Les achats de romans, bandes dessinées et documentaires.
- L'informatisation des documents ▢



La bibliothèque en chiffre (2014)

6 008 livres
dont 3 639 en fond propre
224 CD
234 DVD
20 livres audio
70 livres larges vision

La fréquentation

168 adhérents
dont 11 hors commune
2 098 lecteurs en 2014

Portrait

Un dernier regard

Rien ne prédestinait ce marcillois de cœur à présider aux destinées de la commune pendant 7 mandats municipaux. Des événements familiaux ont ancré à Marcilly cet amoureux inconditionnel du territoire solognot. Il serait présomptueux de retracer en quelques mots tout ce qui a été réalisé à l'initiative de Xavier Deschamps tout au long de son engagement municipal car son bilan est considérable.

Il suffit d'ouvrir les yeux pour mesurer l'empreinte qu'il laisse à la commune de Marcilly-en-Villette après 50 années de vie municipale. Mais par-delà son âme de bâtisseur, il plaçait toujours l'homme au centre de ses réflexions. Le bien être des habitants de Marcilly et des habitants de son canton était son souci premier et signe d'une grande humanité.

Il a tenu à créer des services appréciés des habitants, anticipant ou accompagnant les modes de vie et les attentes.

Prenant l'habit de promoteur, Il a permis l'accueil de nombreuses familles en aménageant de nouveaux lotissements avec le dosage nécessaire pour maintenir le bon équilibre de nos équipements en matière scolaire, sportive ou plus simplement de loisirs. Le logement social n'était pas oublié dans sa réflexion.

Il a développé l'économie et l'emploi de la commune en créant une zone d'activité pour favoriser l'arrivée d'entreprises, en assurant la pérennité de nos commerces de proximité.

Soucieux du cadre de vie, il était fier de son approche en matière d'urbanisme. Que de fois il nous a montré, à travers une photo qui ornait son bureau, la densité du bourg de Marcilly qui était pour lui la condition pour assurer à notre commune une vie sociale digne de ce nom. Aujourd'hui ce modèle d'urbanisme qu'il a développé en privilégiant le bâti solognot fait figure d'exemple.

Mais à travers toutes ses tâches, il se voulait avant tout disponible, proche de ceux qui étaient dans l'attente. Si ses journées étaient pleines de rendez-vous et de réunions au-delà de l'imaginable, il savait toujours trouver un moment pour accueillir dans son bureau, pour rendre service. Son agenda relevait en permanence d'un tour de

magie dont lui seul tenait les clés. Le temps ne comptait pas, les heures et les jours, il n'en connaissait pas leur durée. Son travail était connu et reconnu. Servir était sa devise pour « défendre la ruralité qui est une richesse dont il ne faut pas se séparer ».

Aujourd'hui au-delà d'un grand vide, il nous laisse en héritage une commune équilibrée, harmonieuse, riche de son tissu économique et associatif, un village de cœur avec un cadre de vie préservé.

Avec le temps, chacun pourra mieux mesurer toute la place qu'il

occupait dans sa commune, dans sa Sologne, car il aimait à dire « je n'aime pas dépenser pour l'éphémère ». □
Merci Xavier



Hervé Nieuviarts
Maire de Marcilly-en-Villette
Jocelyne Bachmann
Première adjointe



Rencontre des Marcilly à Marcilly

6 et 7 juin 2015

A Marcilly les Buxy
EN BOURGOGNE



Contact :
Michel Péquignot
06 79 93 82 65